

Une séance sénatoriale

Le Droit social

12 février 1882

Inauguration de la présidence de M. Leroyer

Raide, calme, il prononce la banalité, pardon, l'allocution sacramentelle ; il s'embarasse, se répète et s'accroche en désespéré à quelque phrase mieux réussie qu'il tourne et retourne et finit par gâter comme le reste.

Il¹, *cela va sans dire*, de garder une sublime impartialité, mais à², *il y a un mais*, que l'on respecte les *convenances* que le pays a acclamées, — *convenances* vous ne comprenez pas, moi non plus.

Mais ces honorables ont bien compris, l'excellent président a voulu préserver les chastes oreilles de ses collègues du mot de République, ces demoiselles, pardon ces honorables rougissent de bonheur et de reconnaissance pour cette attention si délicate,

Il prédit à ses chers collègues que tous ils prononceront en chœur des discours *solides, profonds et éclatants*, j'allais dire *éclapants*, sur la procédure, l'instruction criminelle et le régime des eaux, ces toujours honorables rougissent d'orgueil cette fois, comme les gens que l'on flatte de qualités qu'ils n'ont pas, et il passe à l'apologie, *obligatoire*, de son prédécesseur M. Say (*Léon*), et ne trouve rien de plus *exquis* que le qualifier *d'exquis* (exquis comme quoi, comme un bon cigare, peut être). Il s'assied d'une pièce, se relève d'une autre et prononce l'oraison funèbre de M. Lasserre de la *Réunion*, il parle de ses éminentes qualités (répertoire habituel) et tire au sort de la députation qui assistera à ses obsèques.

L'on revient à l'élection de M. Farines, des Pyrénées-Orientales et comme cet *aspirant honorable* n'est pas de la coterie, on l'invalidé, c'est peut être un tort car il ne demande sans doute qu'à en être de cette coterie (autant lui qu'un autre).

Mais quelques méchantes langues ont prétendu qu'il ronfle en dormant (oh ! alors ça se complique).

Enfin, pour passer un peu le temps, l'on se rejette sur le code rural. Quelques articles sont *votardés* et l'on décide à une *majorité écrasante*, de prendre jusqu'à jeudi un repos bien mérité.

Chacun se retire de son côté, à part quelques-uns des plus... *vénérables* qui commencent déjà à prendre le repos en question et ronflent comme des toupies, et que les huissiers finissent par réveiller avec beaucoup de peine et tous les égards qui leur sont dus, ces tout à la fois honorables et vénérables bâillent, s'étirent et se retirent, les uns chez eux, les autres ailleurs.

Prix d'une pareille séance 30,000 fr. au bas mot.

Jours sans séance, idem, moins l'usure des fauteuils cependant.

C'est pour rien.

En ce qui concerne les agioteurs, leur débâcle est *assez réussie*. Si seulement elle pouvait servir de leçon à ces parasites orgueilleux qui sont la honte et le fléau de l'humanité.

Nous n'osons l'espérer, ces êtres sont trop profondément corrompus et trop habitués à la paresse et à la dissipation pour devenir logiques et comprendre que le travail est le seul agent de tout bien ; eux qui méprisent tant les travailleurs (qui le leur rendent bien du reste et avec raison).

Et si quelques uns d'entre eux, ruinés et découragés, cherchent un refuge dans la mort, nous disons encore c'est malheureux !

Mais nous n'avons pas plus à les plaindre qu'eux-mêmes ont l'habitude de s'intéresser au sort des malheureux prolétaires qui tous les jours périssent de misère et de désespoir.

1. Texte très corrompu dans l'original. Note de lea bibliothécaire.

2. Texte très corrompu dans l'original. Note de lea bibliothécaire.



*Bibliothèque
anarchiste*

Le Droit social
Une séance sénatoriale
12 février 1882

extrait le 2 octobre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du *Droit social* du 12 février 1882

bibliotheque-anarchiste.com